Rupture d’un commun accord du contrat d’apprentissage n° « xxx »

Entre,

Dénomination,  « Adresse, Code postal + Ville », représentée par «Prénom Nom, Fonction (DRH, etc.) »**,**

*Ci-après dénommée « L’employeur »*

Et,

« l’apprenti/l’apprentie »,«Madame / Monsieur ,Prénom Nom de l’apprenti, Adresse, Code postal + Ville »

(Si l’apprenti est mineur)

ainsi que son représentant légal, « Madame / MonsieurPrénom Nom du représentant légal de l’apprenti, Adresse, Code postal + Ville »

*Ci-après dénommé(e)* *« l’apprenti » / « l’apprentie ».*

Le « date », les parties désignées ci-dessus ont conclu un contrat d’apprentissage dont le terme était initialement prévu le « date ».

En application de l’article L. 6222-18 alinéa 2 du code du travail, les parties décident d’un commun accord la rupture anticipée de ce contrat qui prendra ainsi fin le « date ».

À cette date, l’employeur remettra à « l’apprenti / l’apprentie » le dernier bulletin de salaire et les documents de fin de contrat : certificat de travail, reçu pour solde de tout compte et attestation destinée à Pôle emploi.

Fait à « ville », le « date »

En trois exemplaires

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| L’employeur « Prénom, NomFonction » | L’apprenti« Prénom, Nom » | Le cas échéant « Représentant légalPrénom Nom » |
| Signature | Signature | Signature |